Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202578-DE

TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2025/78

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 25 novembre 2025
Date d'affichage : 25 novembre 2025
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **24**
* votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le **DEUX DÉCEMBRE** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur François **HAMON**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – D. **BROUDIN** – J. **CLOAREC** – M. **COLLET** – K. **CORDIER** – A. **DELHAYE** – M. **GIREAULT** – L. **GOLIAS** – F. **HAMON** – A.S. **LE BRIS** – J.J. **LECHAUVE** – S. **LE PINVIDIC** – P. **LE VERGE** – Y. **LOHIER** – M. **MADEC-CLEÏ** – C. **MALGORN** – A. **MARTIN** – C. **MUSELLEC** – J. **PLUSQUELLEC** – M. **POULIQUEN** – R. **POULLAOUEC** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : F. **BIHORÉ** – R. **GUICHETEAU** – S. **LE BIHAN**

PROCURATIONS :
M. Fabien **BIHORÉ** a donné pouvoir à Mme Martine **GIREAULT**
M. Romain **GUICHETEAU** a donné pouvoir à M. Alain **DELHAYE**
M. Sébastien **LE BIHAN** a donné pouvoir à M. Marc **ROUSIC**

****

M. Michel **MADEC-CLEÏ** a été nommé secrétaire de séance.

****

OBJET : LOTISSEMENT QUARTIER GARE – VENTE DU LOT N°6 AU 12 CHEMIN DE KERGAVAREC

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202578-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2025 **DÉLIBÉRATION N° 2025/78**

OBJET : LOTISSEMENT QUARTIER GARE – VENTE DU LOT N°6 AU 12 CHEMIN DE KERGAVAREC

L'aménagement du quartier prévoit la réalisation de 16 lots détaillés ainsi qu'il suit :

- Un lot dédié à un projet d'habitat participatif et un lot bâti à rénover,
- Deux lots destinés à la réalisation d'immeubles collectifs,
- Huit lots nus à bâtir (maisons individuelles) et quatre lots pour la réhabilitation de maisons existantes.

Les travaux de viabilisation ont fait l'objet des autorisations préalables obligatoires au travers du permis d'aménager référencé sous le numéro PA 029 254 20 00001.
Le règlement de commercialisation du lotissement, de même que le prix de vente des lots, ont été actés par les membres du Conseil Municipal en date du 22 juin 2022. En raison de la non attribution de ce lot lors de la procédure de candidature, celui-ci a été remis en vente (§2.5 du règlement de commercialisation).

Une personne a donc fait part de son souhait de pouvoir acquérir le lot n°6 au 12 Chemin de Kergavarec (annexe). La parcelle, objet de la présente vente, est désignée ci-après :

- Terrain à bâtir ;
- Cadastré section AD numéro 791 - Superficie : 170 m² - Prix de vente net vendeur : 22 000 euros ;
- Acquéreur : Mme Laëtitia PREMEL CABIC domiciliée xxxxxxxxxxx à xxxxxxxxxxx (29xxx).

Le prix du lot comprend le bornage de la parcelle, le plan de vente, les branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, téléphonie et fibre optique) et la réalisation de clôtures type « ganivelle », de portillon et/ou de muret en fonction du plan de composition prévu au permis d'aménager.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Les membres de la commission Urbanisme - Voirie - Sécurité réunis le 26 novembre 2025 se sont prononcés favorablement sur la cession telle qu'exposée ci-dessus.

Le dossier a été également examiné en commission finances du 24 novembre 2025.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De se prononcer sur cette vente aux conditions présentées,
- De donner délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-sept suffrages exprimés :

- se prononcent favorablement sur cette vente aux conditions présentées,
- donnent délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202578-DE

Secrétaire de séance
Michel **MADEC-CLEÏ**
Adjoint au Maire

Le Maire,

François **HAMON**

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

PLAN du LOT n°6

LOTISSEMENT "Quartier de la Gare"

Section AD n°791

Echelle: 1/200e

Vue d'ensemble



Plan selon Permis d' aménager
N° PA 029 254 20 00001
Délivré le 28/04/2021



LEGENDE

- Limite de Lot
- Borne O.G.E.
- Borne ancienne
- Clou d'arpentage
- Surface privée des lots
- Bâtiment existant
- Accès lots
- Muret technique

- Désserte par les réseaux

- Chaque lot disposera d'un branchement d'eau potable, d'eaux pluviales, eaux usées, électrique et téléphonique en attente en limite de lot (S'assurer de la localisation des équipements).
- La position des branchements est définie d'après le plan des travaux (Projet) établi par la société A&Touest.
  Ce positionnement est approximatif (non contractuel), il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux.
- Se reférer au PA n°4 en vigueur pour les zones constructibles.

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES
A&T ouest
GEOMETRE - EXPERT
Parc du Launay - Rue Goarem Pella
St Martin des Champs
29 600 MORLAIX
tel : 02 98 88 97 80 - fax : 02 98 88 97 81
e-mail : morlaix@at-ouest.com

Reproduction réservé

Date : 28/03/2023

Dossier N° MX5112

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202578-DE